Alcool industriel 95°

Référence : 10305

NETTOYANT : Vitres, cristal, miroirs, formica, claviers (piano, machine). Frotter à l'Alcool Industriel 95° et lustrer lentement au chiffon doux. Bijoux en or et argent : brosser à l'Alcool Industriel 95° puis rincer. Tableaux de bord, garnitures intérieures, chromes, pare-brise : passer délicatement une éponge imbibée. DETACHANT : Des tissus et moquettes, pour des taches d'encre, mercurochrome, jus de fruit, café, thé, lait, boissons alcoolisées, œuf, herbe, mousse fraiche : imbiber la tache d'Alcool 95° et frotter délicatement. Faire un essai préalable. PROTECTION : Antigel pour lave glace. Ajouter 30% d'alcool à l'eau déminéralisée MIEUXA et verser dans le réservoir.Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Volume(s)
1 l. -

GROUPE NOTILIA
1284 Chemin du Mas de Sorbier
Z.I. de Grézan
30034 - NIMES CEDEX 1
Tél. : +33.4.66.02.16.16
Fax. : +33.4.66.26.90.09

Le contenu du site et ses éléments (textes, design, structure, images, vidéos, élément téléchargeable….) est la propriété du groupe Notilia et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon, au sens des articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Le groupe Notilia ne concède qu'une autorisation de visualisation de son contenu, à titre personnel et privé et dans la mesure où l'Utilisateur est le légitime Utilisateur final du Site Web, à l'exclusion de toute visualisation ou diffusion publique. L'autorisation de reproduction n'est concédée que sous forme numérique sur l'ordinateur de l'Utilisateur aux fins de visualisation des pages consultées par votre logiciel de navigation. L'impression papier est autorisée aux fins de copie privée à l'usage exclusif du copiste au sens de l'article L. 122-5 2° du Code de la Propriété Intellectuelle. Le groupe Notilia n'autorise qu'un usage strictement personnel des données, informations ou contenu auquel l'Utilisateur accède, limité à un enregistrement temporaire sur son ordinateur aux fins d'affichage sur un seul écran ainsi que la reproduction, en un unique exemplaire, pour copie de sauvegarde ou impression sur papier. Toute autre utilisation non expressément visée aux présentes n'est pas permise.